

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

2/5 – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CREATION D'UN SYSTEME
DE VIDEOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS

Dans le cadre de la réforme de son Contrat Local de Sécurité (CLS) qui avait été établi et mis en place en 2000, la ville de Mons en Barœul a mené, durant l'année 2013, un travail de diagnostic, de réflexion et d'analyse, en concertation avec l'ensemble des acteurs partenaires du territoire en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.

Cette démarche partenariale et concertée a abouti à l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2014-2016, document d'orientation de référence, qu'il convient désormais de mettre en œuvre.

A cet égard, suite à une étude d'opportunité spécifique, l'une des « fiches action » de la STSPD expose la volonté municipale de déployer, sur le territoire communal, un dispositif de vidéosurveillance de l'espace public. Au vu de ces conclusions, la Ville a engagé, en lien direct avec le référent sûreté désigné par la Préfecture du Nord et avec l'appui d'un cabinet spécialisé agissant comme Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO), une étude détaillée, concernant les caractéristiques techniques et les conditions réglementaires et financières du déploiement de ce système.

Ce dispositif, considéré comme un outil complémentaire, en termes de prévention, de sécurisation des espaces publics les plus sensibles et de soutien aux enquêtes de police, présentera les caractéristiques suivantes :

- équipement d'une vingtaine de sites choisis en collaboration avec les services préfectoraux et de police nationale (fréquentation, occurrence constatée des faits de délinquance, entrées et sorties des grands axes périphériques...),
- choix de caméras fixes ou mobiles en fonction des configurations,
- centralisation des images au niveau du poste de police municipale,
- transmission des signaux vidéo par fibre optique,
- respect de toutes les règles et principes déontologiques qui s'imposent notamment en matière de visualisation, conservation et mise à disposition des images.

A ce jour, le budget prévisionnel de ce dispositif est ainsi établi :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Etudes	25 000 €	Ville de Mons en Barœul	95 000 €
Matériels (caméras etc.)	150 000 €	Etat (FIPD)	142 500 €
Travaux et exploitation	300 000 €	Etat (DDU)	237 500 €
TOTAL	475 000 €	TOTAL	475 000 €

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter l'ensemble des instances afin d'obtenir les autorisations nécessaires au déploiement d'un système de vidéosurveillance de l'espace public,
- solliciter une subvention pour le financement de ce dispositif au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la Dotation de Développement Urbain (DDU).

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 2 conseillers municipaux ayant voté contre : M. POURCEL et M. LEBON.